

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 14, 15,16 et 17 décembre 2015

**2015 DICOM 28** Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Coluche ».

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec Mme Véronique Colucchi ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec Mme Véronique Colucchi.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec Mme Véronique Colucchi, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les dépenses correspondantes au montant de la cession de droits d'auteur 1 euros HT dus par la Ville à Mme Véronique Colucchi, seront imputées au budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, chapitre 65, compte nature 651.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**